

S.R.V. urba  
S. ASSO.

2022A/SUA/48557



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

LE PRESIDENT

Menton, le 26 AVR. 2022

Monsieur Raffaele  
Maire de La Turbie  
Hôtel de Ville  
06 LA TURBIE

**Objet : avis technique sur la révision n°6 du PLU de La Turbie**

Monsieur le Maire,

Mes services ont été destinataires du projet de révision n°6 du PLU de La Turbie. Cette révision a été transmise à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour avis.

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), des objectifs de création de logements sont fixés pour votre commune. Ainsi, entre 2019 et 2025, 20 logements par an doivent être créés ; dont 16 résidences principales. Parmi ces résidences principales, 2 doivent être des logements sociaux. Afin de préciser la portée de la révision, il serait souhaitable que la formulation « les nombreux projets de logements collectifs réalisés sur le territoire de La Turbie permettent de dépasser les objectifs du PLH » soit complétée par une liste exhaustive des réalisations et projets permettant d'atteindre les objectifs de ce document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Yves JUHEL

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
[direction.generale@carf.fr](mailto:direction.generale@carf.fr)